

## Centre d'enfouissement technique de Mont-Saint-Guibert Comité d'accompagnement (COMAC)

Mont-Saint-Guibert, le 24/05/2023.



### Membres du comité :

Nom	Prénom	Titre	Situation
Boulet	Luc	UCL	Présent
Daneau	Jacques	Habitant (Court-Saint-Etienne)	Excusé
Darche	Thomas	Habitant (Mont-Saint-Guibert)	Absent
De Decker	Eric	Habitant (Court-Saint-Etienne)	Absent
Dehaut	Sophie	Collège communal de Mont-Saint-Guibert	Présente
Delvaux	Philippe	Ville d'Ottignies – Louvain-la-Neuve	Présent
Depuyt	Jeannine	Habitant (Ottignies – Louvain-la-Neuve)	Absente
Dillien	Pierre	Habitant (Mont-Saint-Guibert)	Présent
Ectors	Axel	Commune de Court-Saint-Etienne	Excusé
Evrard	Isabelle	Province du Brabant wallon	Absente
Fransen	Thierry	Cabinet de la Ministre	Absent
Gerin	Olivier	Conseiller en environnement (Mont-Saint-Guibert)	Présent
Lebrun	Vincent	SPW – DGO3 – DEE – DESO	Excusé
Libert	Daniel	Habitant (Court-Saint-Etienne)	Présent
Michel	Charles	Consultant représentant Renewi	Présent
Salpetier	Nadia	Commune de Court-Saint-Etienne	Absente
Steels	Maryline	Attachée Qualifiée (SPW -DSD)	Absente
Thonart	Philippe	Président du Comité d'accompagnement Cetem	Présent
Tubier	Yves	Habitant (Court-Saint-Etienne)	Absent
Van Obberghen	Adèle	Commune d'Ottignies – Louvain-la-Neuve	Présente
Vandendries	Charles	Habitant (Mont-Saint-Guibert)	Absent

A rajouter pour la suite: Mr Peetroons Vincent, nouveau Directeur de Renewi

### Invités pour la présentation des résultats d'analyse de la pollution de l'eau

Jodocy	Vincent	Bureau d'études SGS Environnement (PIIPES )	Présent
Lambert	Francois-Xavier	Conseiller en environnement (Court-Saint-Etienne)	Présent
Couvreur	Alain	Habitant (Mont-Saint-Guibert)	Absent
Herry	Sébastien	Habitant (Ottignies -LLN)	Absent
Josse	Marc	Habitant (Mont-Saint-Guibert)	Absent
Sallets	Prisca	Habitante (Mont-Saint-Guibert), Maraîchère à Court-Saint-Etienne	Présente
Vits	Bruno	Habitant (Ottignies -LLN)	Absent



## **L'ordre du jour fixé est le suivant :**

0) Préambule

1) Approbation du compte-rendu du 20/04/2022

2) Présentation de l'enquête, introduction des invités et présentation des résultats d'enquête

3) Présentation des compléments au plan interne d'intervention et de protection des eaux souterraines (PIIPES)

4) Discussions

5) Divers

### **0. Préambule**

Le Président excuse l'absence de différents membres ou intervenants.

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 avril 2022**

Il semble manquer un morceau du texte après « Mr Delvaux explique », en page 5 du PV.

→ phrase à supprimer

### **2. Présentation des résultats d'analyse (Intervention de Mr Jodocy, du bureau d'étude SGS )**

Pour rappel, les communes respectives ont envoyé, en mars dernier, un courrier commun accompagnant un questionnaire d'enquête aux riverains potentiellement concernés par le panache de pollution (zone restreinte au Nord) afin de savoir s'ils prélevaient de l'eau dans la nappe d'une façon ou d'une autre. 5 habitants ont répondu à l'enquête et seulement 3 personnes ont renseigné un puits (dont 1 inutilisé). Les 5 habitants ont été invités par courrier postal à venir assister à la réunion de ce soir.

Mr Jodocy présente alors le complément du plan interne de surveillance (complément d'études) :

Le powerpoint est mis en annexe

Rappel de la situation en 2015 : Le panache de la contamination ne dépassait pas le Ruchau ce qui n'est plus le cas et nécessite un suivi

Mr Jodocy' a procédé à une modélisation du sous-sol en vue de pouvoir faire des simulations d'évolution de la situation.

Mr Lebrun avait demandé de mettre à jour l'état de la situation. De nouveaux piézomètres avaient été installés dont le P38. Celui-ci a montré des concentrations démontrant le passage de la contamination vers le Nord

PS3 (du Cetem) suivi par la RW, évolution : baisse du niveau de nappe en 2018 et jusque 2020 (-70 cm) due au déficit pluviométrique (hiver secs) avec une conséquence sur la modification d'écoulement de la nappe d'est en ouest. Le Ry Angon n'était plus drainant.

Illustration de l'évolution du niveau piézométrique : un peu en aval de la station d'épuration, se trouve un tronçon de la rivière qui n'est plus drainant. Résultat : la pollution a continué son chemin au-delà de la rivière, vers le nord -est.

Nouveau Piezo P43 : confirme que la pollution se déplace plus en aval.

Evolution de concentration du nickel en P11 : toujours contaminé en 2018 puis il y a eu une diminution. Inversement, au P38, il y a une augmentation et est actuellement stable (nouvel équilibre ?)

La concentration au P43 est au même niveau que la source de pollution

(Arrivée et accueil de Mme Sallets, maraichère à l'école Steiner de CSE et qui exploite un puits pour son maraîchage (+/-500 m<sup>3</sup>/an).

Bref résumé pour elle : Les panaches de pollution historique migrent d'est en nord -ouest.

Depuis la baisse de niveau piezo, les panaches se rejoignent plus bas avant de rejoindre le Ri Angon mais il n'y a pas vraiment d'augmentation de la concentration. Depuis lors, il n'y a pas encore eu assez de recharge hivernale pour faire remonter les niveaux de nappe.

Q : Est-ce qu'on peut évaluer le retard d'écoulement avec les variations de niveau de nappe et les pluies ?

R : Mr Jodocy : oui, sur base des données, on observe qu'il y a environ 2 mois de décalage des variations saisonnières. Autre info intéressante : si on change le régime de pluie en 2018, la situation se normalise en 2021.

Etat de la qualité des eaux souterraines : suivi mise en place en mai 2022 ; avec 4 points de mesure du Ruchaux (= Ri Angon)

Pour les chlorures : Concentration maximale au point 1 et concentration plus faible aux points suivants (→ démontre que la STEP In BW est à l'origine des chlorures : elle utilise des chlorures dans son process)

Concernant le nickel, presque absent (6 µg/l) en amont et fort présent (21 µg/l) en aval, il est bien lié à la migration du panache de pollution du Cetem. Mesures régulières de sa concentration tous les 1 à 2 mois, sur un cycle annuel complet, de mai 2022 à mai 2023) → montre une bonne corrélation avec les débits. → En conclusion : Pas de corrélation avec les chlorures mais une bonne corrélation avec le Nickel (le dépassement du seuil est probablement dû au manque de débit d'eau en fin été).

Q : Est-ce qu'on peut faire l'hypothèse que les pollutions Cetem vont diminuer à l'avenir ?

R : En principe oui, elles doivent diminuer car il n'y a plus de nouvel apport de déchets dans le CET mais on ne sait pas dire à quelle vitesse la pollution va diminuer, mais il y aura encore une production de gaz prévue jusqu'en 2050. Le nord et le milieu du site sont déjà capés.

(C'est le seul Comité qui a un suivi aussi long). On ne sait pas enlever la pollution mais tout ce qu'on peut faire, c'est de la mesurer.

Q : Est-ce que la STEP d'in BW rejette directement dans le Ri Angon ?

R : Oui mais plus il y aura du débit d'eau dans la rivière, plus cela sera dilué. Le Ri Angon rejoint la Malaise après le Bois des Rêves (= dilution supplémentaire).

La situation actuelle (de l'écoulement de la pollution) semble stabilisée.

Le modèle semble bon. Un seuil de 13-14 µg/l → on retrouve le niveau normal d'avant. Le point de sortie de la pollution s'est juste déplacé plus en aval.

Autre point suivi, le P4 : sa concentration a augmenté depuis 2018 et commence à « décrocher » en chlorures et en nickel → On suspecte un simple déplacement de la charge. Les mesures et analyses suivantes vont tenter de calculer la charge globale pour voir si le flux augmente ou s'il reste stable.

Carte de localisation des répondants à l'enquête. 1 puits désaffecté, 1 puits qui est utilisé très occasionnellement (en cas de citerne d'eau de pluie vide) et Mme Sallets exploite un vieux puits public désaffecté et remis en service. Le niveau d'eau est à 30 m de profondeur (première nappe). Les caractéristiques du puits indiqueraient une profondeur de 82 m au socle -> elle puiserait peut-être dans la 2<sup>e</sup> nappe. Pompage de 500 m<sup>3</sup> /an → l'influence est probablement très faible.

Pour les 2 autres puits, il ne faut pas autoriser explicitement l'utilisation de puits non déclarés. Il faut plutôt conseiller de ne pas utiliser l'eau pour le potager. Faut-il analyser l'eau de ces puits ? (Demander à la RW)

Q : il y a quand même une chose interpellante : d'un côté, il y a des pollutions et déversements venant des étudiants de l'UCL, qui arrivent dans le lac de LLN et qui vont vers l'étang de pêche du bois des rêves et d'autres piscicultures en aval qui ne sont pas prévenues de ces pollutions. De l'autre côté, on a la pollution du Cetem qui se déverse dans la rivière depuis le début et il n'y a pas de changement de situation. Faut-il alerter les riverains maintenant ? Il faut « raison garder »

R : Ici, on surveille la pollution du Cetem. Il faut juste mettre en garde les répondants de l'enquête et les riverains du Ry Angon (puisage d'eau dans la rivière). La question ici est de voir l'impact du Cetem...Le reste est de la responsabilité des communes et de la Province...

Le comité recommande en tout cas de ne pas utiliser cette eau pour l'arrosage des potagers.

Q : Quelle est la recommandation de Mr Lebrun par rapport aux riverains qui utilisent l'eau au potager ?

R : Son utilisation est fortement déconseillée pour un principe de précaution mais il recommande une communication plus générale que la seule pollution du Cetem, par exemple via une mise en garde globale sur le site internet communal.

Q : Y a-t-il un risque que la pollution sorte plus bas ?

R : Le modèle pourrait simuler une nouvelle baisse de niveau de nappe et voir ce qui se passerait mais, à priori, le point de sortie actuel correspond au bas de la couche sableuse (le socle), cela ne devrait donc pas modifier le point de sortie actuel.

Q : faut-il prévoir une nouvelle réunion à court terme ?

R : Mr Thonart ne veut pas multiplier les réunions au risque qu'elles soient vides de contenu intéressant. Il essaye de finaliser les retours d'analyses du site pour la fin de l'année 2023.

### **Divers ?**

Le Cetem a introduit une demande de modification des conditions particulières d'exploitation : (modifications des paramètres de rejet). Il n'a pas reçu la réponse de la ville d'Ottignies. → La fin d'enquête publique est le 26 mai et le point passera au Collège du lundi 29 mai.

Le point AIR sera abordé la réunion prochaine.

Il y a eu une odeur de gaz le 26 avril ? l'origine doit être déterminé

Clôture de la réunion à 19h50.